

Code d'UC
3261-000**Classification
des
employeurs****Matériel ferroviaire roulant**

Statut

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

Portée

Les activités commerciales consistent en la fabrication, le reconditionnement ou la réparation de locomotives et de wagons, y compris les châssis et les pièces, mais à l'exclusion des ressorts. Il peut s'agir de wagons pour le transport de passagers ou de marchandises, y compris les wagons d'usage spécial et les wagons de mine.

Cette catégorie comprend aussi la production des produits suivants :

- les freins et pièces pour le matériel ferroviaire roulant;
- les wagons ferroviaires plats;
- les wagons à marchandises;
- les wagons-tombereaux;
- les wagons-trémies;
- les moteurs et pièces de locomotives (diesel et semi-diesel);
- les véhicules militaires blindés;
- les wagons à minerai;
- les wagons;
- les voitures de transport rapide sur rail;
- les wagons ferroviaires frigorifiques;
- les tramways;
- les wagons-citernes ferroviaires;
- les trolleybus;
- les roues pour le matériel ferroviaire roulant;

Sont aussi inclus l'entretien et la réparation de tout élément dont la fabrication relève de cette unité de classification, que ces activités soient exercées par le fabricant ou à la demande.

Renvoi

D-411-01, Machinerie de construction et d'extraction minière
D-421-02, Pièces pour systèmes de direction et suspension, véh. auto.
E-580-01, Transport ferroviaire
G-707-05, Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles